

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1066^e séance, tenue le mardi 15 avril 2014,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande ; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau; les doyens : M. Christian Blanchette, M. Gérard Boismenu, M. Jean-Claude Breton, M. Michel Carrier, M. Roch Chouinard, M. Giovanni De Paoli, M. Pierre Fournier, M. Gilles Lavigne, M. Guy Lefebvre; la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Michèle Breton; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Frédéric Bouchard, Mme Danielle d'Amour; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin; le directeur du Département de kinésiologie, M. François Prince; un officier de la FESP, M. Richard Patry; un officier de la Faculté de médecine, M. Daniel Lajeunesse; des officiers de la FAS : M. Francis Gingras, Mme Michelle McKerral, Mme Tania Saba; les étudiants : M. Yan Bertrand, Mme Maud Laporte-Roy, M. Robert Martin; un chargé de cours : M. Najib Lairini; les observateurs : la registraire, Mme Marie-Claude Binette; un officier de la Faculté de médecine, Mme Louise Demers; observateurs invités : Mme Julie Bélanger, Mme Joanie Martineau, M. Rodolphe Parent

INVITÉS : Pour la délibération CE-1066-5.4, du Département de santé environnementale et santé au travail de l'École de santé publique : M. Kannan Krishnan, directeur; pour la délibération CE-1066-5.5, du Département de médecine sociale et préventive de l'École de santé publique : M. Valéry Ridde, professeur; pour la délibération CE-1066-5.6 : du Département de médecine sociale et préventive de l'École de santé publique : Mme Louise Fournier, professeure agrégée

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Mme Anne-Marie Boisvert; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, Mme Geneviève Tanguay; les doyens : Mme Hélène Boisjoly, Mme Francine Girard, M. Pierre Moreau, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier; le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Michel Sarra-Bournet, M. Samir Saul; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont; le directeur de l'École d'optométrie, M. Christian Casanova; un étudiant : M. Francis Bouchard; le substitut au chargé de cours, Mme Jacqueline Bartuzzo; des observateurs : Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Claude Mailhot; M. Jean-Louis Richer; le journaliste de *Forum*, M. Mathieu-Robert Sauvé

PRÉSIDENT : Le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

CE-1066-1 ORDRE DU JOUR

CE-1066-1

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1065e séance tenue le 25 février 2014
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
 - 5.1 École HEC Montréal
Création de microprogrammes :
 - Gestion des arts et de la culture
 - Gestion—Avancé
 - Gestion de la chaîne logistique
 - Gestion et développement durable
 - Gestion—Entrepreneuriat
 - Gestion—Introduction

- 5.2 École HEC Montréal
 - Modification au programme de Maîtrise en sciences en gestion : création de l'option *Gestions et innovations sociales*
- 5.3 Faculté des arts et des sciences
 - Création d'un programme de Maîtrise en Environnement et développement durable
 - Modification à la structure et au répertoire de cours du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées—DESS en Environnement et développement durable : création de l'option *Perspectives d'aménagement*
- 5.4 École de santé publique – Département de santé environnementale et santé au travail
 - Modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de Maîtrise en santé environnementale et santé au travail
- 5.5 École de santé publique – Département de médecine sociale et préventive
 - Modification au règlement pédagogique et au répertoire de cours du programme de Doctorat en santé publique : création de l'option *Santé mondiale*
- 5.6 École de santé publique – Département de médecine sociale et préventive
 - Modification au règlement pédagogique, à la structure et à l'intitulé du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées—DESS en santé communautaire (devient *santé publique*)
 - Modification au règlement pédagogique, à la structure et à l'intitulé du Microprogramme en santé communautaire (devient *santé publique*)
 - Modification au règlement pédagogique et à l'intitulé du Microprogramme en santé publique (en ligne)
- 6. Affaires diverses
- 7. Prochaine séance
- 8. Clôture de la séance

CE-1066-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1065^e SÉANCE CE-1066-2

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1065^e séance tenue le 25 mars, tel que présenté.

CE-1066-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CE-1066-3

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1065^e séance; le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1066-4 INFORMATION ET QUESTIONS CE-1066-4

CE-1066-4.1 Processus d'admission et d'inscription CE-1066-4.1

La registraire, Mme Marie-Claude Binette, présente des données récentes relativement aux processus d'admission et d'inscription. Le processus relatif aux inscriptions au trimestre d'été 2014 se déroule normalement; des données comparatives avec l'année précédente seront disponibles à compter du 25 avril prochain. Relativement au processus d'admission au trimestre d'automne 2014, une proportion de 03,5 % des demandes reçues ont été traitées; un certain retard est observé en raison de l'implantation du nouveau système de gestion. La vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau, mentionne que les avis de refus comportent maintenant des éléments d'information additionnels, permettant aux étudiants de connaître leur rang en regard du nombre de demandes reçues et du nombre de places disponibles dans le programme demandé.

Le vice-recteur adjoint aux études supérieures et doyen de la FESP, M. Roch Chouinard, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 à 5.6.

La représentante de l'École HEC Montréal, Mme Michèle Breton, présente les projets inscrits aux points 5.1 et 5.2.

La vice-doyenne aux études supérieures et aux affaires extérieures de la Faculté des arts et des sciences, Mme Tania Saba, et M. Frédéric Bouchard présentent le projet inscrit au point 5.3.

Le doyen de l'École de santé publique, M. Pierre Fournier, présente les projets inscrits aux points 5.4 à 5.6; pour ces présentations, la Commission reçoit : M. Kannan Krishnan, directeur du Département de santé environnementale et santé au travail (point 5.4); M. Valery Ridde, professeur au Département de médecine sociale et préventive (point 5.5); Mme Louise Fournier, professeure agrégée au Département de médecine sociale et préventive (point 5.6).

CE-1066-5.1 École HEC Montréal

CE-1066-5.1

Création de microprogrammes :

- Gestion des arts et de la culture
- Gestion—Avancé
- Gestion de la chaîne logistique
- Gestion et développement durable
- Gestion—Entrepreneuriat
- Gestion—Introduction

2014-A0033-1066^e-112, 113, 114, 115, 116 et 117

Le projet mentionné propose la création d'une série de microprogrammes en gestion, constitués à partir des cours déjà existants du programme de D.E.S.S. en gestion. Les étudiants ayant complété l'un des microprogrammes pourront, s'ils le souhaitent, poursuivre leurs études au niveau du programme de D.E.S.S. L'implantation des microprogrammes est prévue au trimestre d'automne 2014.

Le Microprogramme en Gestion des arts de la culture vise à répondre aux besoins de formation en gestion des professionnels du milieu des arts et de la culture, détenteurs d'un diplôme de grade de premier cycle. Le Microprogramme proposant un régime d'études à temps partiel et combinant enseignement présentiel et à distance, il sera plus facilement accessible aux candidats provenant des régions ou d'autres provinces du Canada. La structure du Microprogramme totalise 15 crédits, répartis selon 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option.

Le Microprogramme en Gestion — Avancé s'adresse principalement aux gestionnaires en exercice, détenteurs d'un diplôme de grade de premier cycle en gestion ou dans une autre discipline connexe, et qui souhaitent compléter une formation courte en vue de la mise à jour des connaissances, de l'approfondissement de sujets ou de problématiques liés à la gestion, ou de renforcement des compétences en gestion. La structure du Microprogramme totalise 15 crédits de cours à option.

Le Microprogramme en Gestion de la chaîne logistique propose une formation courte et de pointe dans ce domaine, et s'adresse principalement aux gestionnaires en exercice détenteurs d'un diplôme de grade de premier cycle (ou Baccalauréat +4 ou l'équivalent, pour les candidats provenant de l'étranger), souhaitant acquérir les connaissances fondamentales en regard de la compréhension de la configuration et de la dynamique des chaînes logistiques, ainsi que de la participation à des projets d'amélioration dans le contexte des réseaux. La structure du Microprogramme totalise 15 crédits, répartis selon 9 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option.

Le Microprogramme en Gestion et développement durable propose une formation courte, complémentaire ou de pointe, dans ce domaine, afin de répondre aux besoins de formation de gestionnaires en exercice ou de diplômés récents, qui souhaitent acquérir des connaissances fondamentales sur des problématiques de gestion en contexte entrepreneurial. La structure du Microprogramme totalise 15 crédits, répartis selon 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option.

Le Microprogramme en Gestion — Entrepreneuriat s'adresse principalement aux diplômés de programmes de grade de premier cycle, et propose une formation courte dans une perspective d'affaires ou d'entrepreneuriat. La structure du Microprogramme totalise 15 crédits, répartis selon 6 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option.

Le Microprogramme en Gestion — Introduction propose une formation courte en introduction à la gestion, visant à formaliser les acquis des candidats et à consolider leur connaissances fondamentales en gestion. La structure du Microprogramme comporte 15 crédits de cours à option.

La présentation reporte aux documents 2014-A0033-1066-112 à 117.

En réponse à des questions sur cet aspect, il est précisé que les étudiants des microprogrammes ont à suivre des cours avancés correspondant à ceux des programmes de D.E.S.S. et de Maîtrise, et qu'ils peuvent également avoir accès au programme de Maîtrise; la distinction entre ces différents cheminements est principalement déterminée en fonction des besoins spécifiques des différentes clientèles.

Le président, M. Raymond Lalande, signale que les microprogrammes proposés sont déjà annoncés sur le site de l'École, sans mention que leur implantation est sous réserve de l'approbation des instances; Mme Michèle Breton en prend note, pour fins de vérification.

Plusieurs interventions portent sur le fait que la problématique du développement durable se trouve intégrée à diverses offres de formation, provenant autant des écoles affiliées que des différentes Facultés de l'Université, sans que, pour autant, des consultations ou des échanges préalables soient effectués, alors que de telles modalités permettraient d'assurer la cohérence de ces développements ainsi que la mise en place de modalités concrètes de collaboration. La situation signalée rappelle également la difficulté de situer ou de préciser l'appartenance disciplinaire des thématiques liées au développement durable. Prenant note des avis présentés, M. Lalande observe qu'il y aura lieu d'examiner davantage ces enjeux.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création de microprogrammes : Gestion des arts et de la culture, Gestion—Avancé, Gestion de la chaîne logistique, Gestion et développement durable, Gestion—Entrepreneuriat, Gestion—Introduction, à l'École HEC Montréal, conformément aux documents 2014-A0033-1066^e-112 à 117.

CE-1066-5.2 École HEC Montréal

CE-1066-5.2

- Modification au programme de Maîtrise en sciences en gestion : création de l'option *Gestions et innovations sociales*

2014-A0033-1066^e-118

La modification au programme de Maîtrise ès sciences en gestion porte principalement sur la création d'une option *Gestions et innovations sociales*. Cette nouvelle option présentera des contenus de formation de base en gestion dans des organisations préoccupées par la justice sociale, la démocratie économique, le respect des limites écologiques (coopératives, organismes communautaires, services gouvernementaux, syndicats, ONG, entreprises sociales, etc.), ou en gestion dans une perspective de création d'une organisation concernée par l'innovation sociale, complétée par une formation fondamentale en management. L'intitulé de l'option comporte le terme « gestions » au pluriel, afin de souligner que cette spécialisation offre une formation à différents types de gestion et valorise le pluralisme dans ce domaine. L'option sera offerte selon deux modalités : la modalité avec mémoire visera à familiariser l'étudiant à la démarche scientifique à travers la réalisation d'un projet de recherche ; la modalité avec projet supervisé visera à familiariser l'étudiant à la réalisation d'un projet

professionnel à travers un projet d'intervention dans une organisation. La structure de l'option suivie selon la modalité avec mémoire totalise 45 crédits, répartis selon 36 crédits de cours obligatoires —dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire—, de 6 à 9 crédits de cours à option, et un maximum de 3 crédits de cours au choix. La structure de l'option suivie selon la modalité avec projet supervisé totalise 45 crédits, répartis selon 21 crédits de cours obligatoires —dont 9 crédits attribués à la rédaction d'un projet supervisé—, de 21 à 24 crédits de cours à option, et un maximum de 3 crédits de cours au choix. L'implantation de l'option est prévue au trimestre d'automne 2014. La présentation reporte au document 2014-A0033-1066^e-118.

Plusieurs interventions font ressortir que l'intitulé de l'option n'apparaît pas approprié, considérant, notamment, que la structure de l'option ne comporte pas de cours spécifiques sur les thématiques évoquées, et ne rend pas compte d'une adéquation entre les contenus de l'option et son intitulé, et, de ce fait, de la représentativité de celui-ci. On observe qu'il conviendrait de définir un titre plus approprié; à titre d'exemple, on suggère l'intitulé « Gestion d'entreprises à but non lucratif ». Par ailleurs, on mentionne que les contenus de cours ne couvrent pas les entreprises philanthropiques, alors que celles-ci ont présenté des développements importants au cours des dernières années. Considérant que des éléments de réponse ne peuvent pas être apportés en séance et que les questions soulevées demandent à être vérifiées, la Commission convient de suspendre l'étude du projet, et de la reporter à une prochaine séance.

CE-1066-5.3 Faculté des arts et des sciences

CE-1066-5.3

- Création d'un programme de Maîtrise en Environnement et développement durable
- Modification à la structure et au répertoire de cours du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées—DESS en Environnement et développement durable : création de l'option *Perspectives d'aménagement*

2014-A0033-1066^e-119 et 120.

Le programme de Maîtrise en Environnement et développement durable permettra à la Faculté des arts et des sciences de développer et d'approfondir la formation déjà offerte dans le cadre du programme correspondant de D.E.S.S. Le programme de Maîtrise constituera un programme de formation intégrée en sciences naturelles et sociales, ayant pour objectif générale la formation de spécialistes qui soient en mesure de comprendre et de résoudre les problèmes contemporains en environnement et développement durable. Le programme comportera quatre options (*Biogéochimie environnementale; Gestion de l'eau; Gestion de la biodiversité; Enjeux sociaux et gouvernance*), et pourra être suivi selon deux modalités —*recherche* ou *stage* (un numéro de programme distinct sera attribué à chacune des deux modalités). La modalité *Recherche* proposera un cursus interdisciplinaire en environnement et développement durable, ouvrant vers des recherches effectuées en laboratoires et dans des unités de recherche existantes, et favorisant l'acquisition des outils nécessaires à la poursuite de recherches avancées dans ce secteur émergent. Le programme de Maîtrise suivi selon cette modalité permettra également de répondre au souhait observé par les étudiants et les professeurs afin, éventuellement, d'intégrer la problématique de recherche en environnement et en développement durable à un projet de recherche au doctorat —cette démarche nécessitant généralement la reconnaissance d'une formation sous forme de grade. La structure du programme suivi selon la modalité *Recherche* totalisera 45 crédits, ainsi répartis : de 36 à 39 crédits de cours obligatoires —dont 33 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire—, et de 6 à 9 crédits de cours à option. La modalité *Stage* veut répondre aux besoins de formation des étudiants qui ne sont pas sur le marché du travail, ou qui souhaitent, en regard de leurs expériences de travail antérieures, valider une expérience de pratique dans ce domaine et qui soit encadrée par un milieu de formation. Le stage, d'une durée de quatre mois, permettra aux étudiants d'acquérir une compréhension intellectuelle des défis de l'intégration multidisciplinaire dans des projets d'intervention ou d'évaluation en environnement et développement durable. La structure du programme suivi selon la modalité *Stage* totalise 45 crédits ainsi répartis : de 24 à 27 crédits obligatoires —dont 15 crédits attribués à un stage—, et de 18 à 21 crédits de cours à option. Deux nouveaux cours sont créés en lien avec l'implantation du programme, prévue au trimestre d'automne 2015. La présentation reporte au document 2014-A0033-1066^e-119.

La modification au programme de D.E.S.S. en Environnement et développement durable porte principalement sur la création de l'option *Perspectives d'aménagement*. Dans une perspective de formation d'intervenants, la nouvelle option présente des contenus de formation liés à l'identification des aptitudes et des capacités d'intervention provenant des champs de pratique de l'aménagement, et à la perception des apports des aménagistes en regard des actions en développement durable, en vue de leur intégration à des projets comportant une visée plus large en environnement et en développement durable. Le projet de modification propose également la mise à jour de l'offre de cours de manière à mieux refléter l'évolution des connaissances dans le domaine et à tenir compte des besoins de formation exprimés par les diplômés du programme dans le cadre de sondages et de consultation. Le programme suivi selon l'option *Perspectives d'aménagement* totalise 30 crédits ainsi répartis : de 9 à 12 crédits de cours obligatoires et de 18 à 21 crédits de cours à option. Deux nouveaux cours sont créés en regard de l'implantation de l'option, prévue au trimestre d'automne 2014. La présentation reportée au document 2014-A0033-1066^e-120.

Des précisions sont apportées sur le caractère interdisciplinaire du programme de Maîtrise, comportant des cours provenant de divers départements de la Faculté des arts et des sciences (dont Géographie, Sciences biologiques, Chimie, Science politique), de la Faculté de l'aménagement et de l'École Polytechnique. On souligne également que les options du programme reflètent les différentes zones d'intervention en développement durable pour lesquelles des expertises sont déjà présentes à la Faculté des arts et des sciences ou dans le cadre de partenariats entre cette Faculté et d'autres Facultés ou Écoles. En réponse à une question, des précisions sont apportées aux modalités relatives au bloc 01 C de la modalité *Stage*, comportant un maximum de 5 crédits, liées, notamment, au fait que le cours BIO 6077 comporte 4 crédits, et afin de donner la possibilité de suivre ce cours ainsi que le cours BIO 6803, pour les étudiants intéressés par un parcours de formation en gestion de la biodiversité.

Le doyen de la Faculté de l'aménagement, M. Giovanni De Paoli, souligne la qualité de la collaboration qui a eu cours entre sa Faculté et la Faculté des arts et des sciences. Le président, M. Raymond Lalande, mentionne que le représentant de l'École Polytechnique lui a fait part, par courriel, de l'excellence de la collaboration et de l'ouverture témoignée par la Faculté des arts et des sciences dans le cadre du développement de ce projet de programme. La Commission félicite la Faculté pour la qualité du projet présenté. Par ailleurs, des remerciements sont adressés aux vice-doyens aux études supérieures de la Faculté des arts et des sciences et de la Faculté de l'aménagement, ainsi qu'à M. Frédéric Bouchard, directeur du programme, pour la qualité et la teneur du travail accompli.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Maîtrise en Environnement et développement durable, et la modification à la structure et au répertoire de cours du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées—DESS en Environnement et développement durable : création de l'option *Perspectives d'aménagement*, à la Faculté des arts et des sciences, conformément aux documents 2014-A0033-1066^e-119 et 120.

CE-1066-5.4 École de santé publique CE-1066-5.4
Département de santé environnementale et santé au travail
- Modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours
du programme de Maîtrise en santé environnementale et santé au travail

2014-A0033-1066^e-121

La modification au programme de Maîtrise en santé environnementale et santé au travail porte principalement sur la structure du programme, par l'ajout de cours aux différents blocs et par l'ajout d'un nouveau bloc de cours à option (bloc B), afin de mieux répondre aux différents profils de

formation proposés par les options du programme. Un nouveau cours est créé pour le mémoire. Chaque option comporte 45 crédits, répartis selon la structure propre à chacune de celles-ci. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2014. La présentation reportée au document 2014-A0033-1066^e-121.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de Maîtrise en santé environnementale et santé au travail, au Département de santé environnementale et santé au travail de l'École de santé publique, conformément au document 2014-A0033-1066^e-121.

CE-1066-5.5 École de santé publique CE-1066-5.5
Département de médecine sociale et préventive
- Modification au règlement pédagogique et au répertoire de cours du programme de Doctorat en santé publique : création de l'option *Santé mondiale*

2014-A0033-1066^e-122

La modification au programme de Doctorat en santé publique porte principalement sur la création de l'option *Santé mondiale*. Ce domaine d'études priorise l'amélioration de la santé et l'atteinte de l'équité en santé pour la population à l'échelle mondiale. Le développement de la recherche dans ce domaine, dans le cadre de cette nouvelle option, permettra de répondre à la nécessité de produire et d'intégrer des connaissances au service d'interventions et de politiques contribuant à l'atteinte d'objectifs de développement et la réduction des inégalités de santé, tout en relevant des défis épistémologiques, éthiques et méthodologiques. La structure du programme suivi selon l'option *Santé mondiale* totalise 90 crédits, répartis selon 87 crédits de cours obligatoires —dont 73 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'une thèse—, et 3 crédits de cours au choix. Quatre nouveaux cours sont créés dans le cadre de l'implantation de la nouvelle option, prévue au trimestre d'automne 2014. La présentation reportée au document 2014-A0033-1066^e-122.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au règlement pédagogique et au répertoire de cours du programme de Doctorat en santé publique : création de l'option *Santé mondiale*, au Département de médecine sociale et préventive de l'École de santé publique, conformément au document 2014-A0033-1066^e-122.

CE-1066-5.6 École de santé publique CE-1066-5.6
Département de médecine sociale et préventive
- Modification au règlement pédagogique, à la structure et à l'intitulé du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées—DESS en santé communautaire (devient *santé publique*)
- Modification au règlement pédagogique, à la structure et à l'intitulé du Microprogramme en santé communautaire (devient *santé publique*)
- Modification au règlement pédagogique et à l'intitulé du Microprogramme en santé publique (en ligne)

2014-A0033-1066^e-123, 124 et 125 modifié

La modification au programme de D.E.S.S. en santé communautaire découle de la modification au programme de Maîtrise en santé publique (CE-1065-5.6, 25 mars 2014), afin d'assurer la concordance entre ces programmes. Dans cette perspective, le projet propose une mise à jour des

cours du programme, ainsi que la modification de son intitulé pour *D.E.S.S. en santé publique*. La structure du programme comporte 30 crédits, répartis selon 18 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2014. La présentation reporte au document 2014-A0033-1066^e-123.

Une remarque portant sur l'augmentation du nombre de crédits obligatoires (passant de 12 à 18 crédits) et sur la possibilité que cela ne permette pas une certaine souplesse en regard du choix des cours, il est précisé que cette modalité n'occasionne pas de changement majeur comparativement à la version précédente, et que l'objectif recherché est d'assurer la complémentarité entre les programmes en santé publique, par exemple, en proposant de choisir des cours compatibles avec l'option qui sera suivie dans le cadre du programme de Maîtrise.

La modification au Microprogramme en santé communautaire s'inscrit également en regard de la modification au programme de Maîtrise en santé publique et de la concordance avec ce programme, et propose une mise à jour des cours du programme ainsi que la modification de son intitulé pour *Microprogramme en santé publique*. Le Microprogramme comporte 15 crédits, répartis selon 3 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option et 6 crédits de cours au choix. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2014. La présentation reporte au document 2014-A0033-1066^e-124.

La modification au programme Microprogramme en santé publique offert en ligne vise principalement à distinguer celui-ci du Microprogramme en santé publique (auparavant *Santé communautaire*). La mention « en ligne » ne pouvant pas être incluse dans le titre d'un programme, un nouvel intitulé est proposé : *Microprogramme en santé publique pour cadres et professionnels en exercice*; il conviendra de corriger le document de présentation en conséquence. La structure du Microprogramme comporte 16 crédits, répartis selon 14 crédits de cours obligatoires et 2 crédits de cours à option. L'implantation du Microprogramme modifié est prévue au trimestre d'automne 2014. La présentation reporte au document 2014-A0033-1066^e-125 (modifié).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au règlement pédagogique, à la structure et à l'intitulé du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées—DESS en santé communautaire (devient *santé publique*) et du Microprogramme en santé communautaire (devient *santé publique*), conformément aux documents 2014-A0033-1066^e-123 et 124; et approuve la modification au règlement pédagogique et à l'intitulé du Microprogramme en santé publique (devient *Microprogramme en santé publique pour cadres et professionnels en exercice*), au Département de médecine sociale et préventive de l'École de santé publique, conformément au document 2014-A0033-1066^e-125 modifié.

CE-1066-6 AFFAIRES DIVERSES CE-1066-6

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1066-7 PROCHAINE SÉANCE CE-1066-7

La prochaine séance aura lieu le mardi 13 mai 2014, à 14 heures.

M. François Prince signale que M. Giovanni De Paoli terminera prochainement son mandat comme doyen de la Faculté de l'aménagement, et invite la Commission à le remercier pour sa contribution aux travaux de la Commission au cours des neuf dernières années; la Commission félicite M. De Paoli en applaudissant.

Le président, M. Raymond Lalande, mentionne que Mme Maud Laporte-Roy et MM. Yan Bertrand et Francis Bouchard assistaient à leur dernière réunion en tant que membres étudiants; la Commission les remercie de la qualité de leur participation à ses travaux, en applaudissant.

La séance est levée à 15 heures 25.

Adopté à l'unanimité tel que corrigé le 13 mai 2014 – délibération CE-1067-2

Le président de séance

Le secrétaire

Raymond Lalande

Alexandre Chabot